

Ce journal paraît tous les vendredis de l'année universitaire (de novembre à mai) — les vacances exceptées.

# L'ÉTUDIANT

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DE PUBLICATION Laval.  
Rédigé en collaboration Universitaire

ABONNEMENT:  
Canada et Etats-Unis, . . . 1 piastre  
Etranger, . . . 7 fr. 50  
Il est strictement payable à l'avance.

## En marge de la loi des quatre ans

Nous avons tous lu avec intérêt et arrière signé "Charles-Paul" et paru dans "L'Étudiant" du 23 novembre dernier, sur "la loi des quatre ans".

En commentant cet habile réquisitoire contre les réformes que le Barreau veut faire subir à l'enseignement du droit dans notre province, nous avons dit de Charles-Paul ce que Dandin disait de Petit-Jean: "Vraiment, il plaide bien."

Cependant, il me semble que mon confrère a un peu abaissé le ton de la discussion sur ce sujet, en basant son argumentation sur une question d'argent : question qui, dans le présent débat, n'a pas grande importance.

Oh! je sais bien que nous sommes exploités par nos patrons et que nous ne recevons pas un salaire équivalent aux services que nous leur rendons... Mais c'est une considération qui n'a qu'un rapport bien éloigné, qu'un lien bien tenu, bien fragile avec le nouveau système que l'on veut établir: car, en vérité, s'il est vrai que nos "honoraires" sont minimes; s'il est vrai que les cours chez nous sont donnés et reçus dans des conditions déplorables, on ne peut certes pas conclure de là, que si notre salaire était plus élevé, nous aurions plus de temps pour étudier, plus de liberté pour assister à quelques conférences durant la semaine et que nos professeurs pourraient traiter simplement plus à fond, des matières qu'ils parcourront devant nous à fond de train, en sautant le plus de pages possibles, comme s'il s'agissait d'établir un record. — Steeple-chase vertigineux qui a déjà coûté la vie au bons sens et à la clarté: course effrénée vers les examens où toute l'habileté de celui qui enseigne consiste à arriver au but à temps et non à donner un enseignement nourri, documenté, cours où le professeur, à force de vouloir être concis, devient incomplet! Bien entendu, je ne veux pas parler ici des cours de droit romain.

Je crois que mon ami Charles-Paul s'est mépris sur les raisons qu'on invoque en faveur d'un changement de régime, ou peut-être les ignore-t-il. Quoi qu'il en soit, je vais essayer d'exposer les arguments qui militent en faveur des réformes en question. Même au point de vue pécuniaire je crois que nous n'aurions pas trop à y perdre si elles étaient adoptées.

Il est un fait indéniable, c'est que des réformes s'imposent.

L'enseignement dans nos facultés de droit a besoin d'être élargi, augmenté, rajeuni, plus approprié aux exigences de la vie moderne où l'industrie et le commerce ont la place prépondérante. Quant à la pratique de la procédure civile, chez nous, elle se meurt, elle est morte (madame se meurt, madame est morte). On nous l'a rendue si peu attrayante que la plupart des étudiants s'inscrivent dans les études d'avocats comme au gymnase du docteur Lasnier: on y va pour donner son nom et on n'y retourne plus.

Nos illusions — s'il vous plaît d'appeler ainsi nos idées — ne vont pas jusqu'à nous faire espérer que, sous un autre régime, l'on verrait le "maître" se rendre à la cour entouré de ses "disciples" et leur expliquer certaines questions de droit, chemin faisant entre la Place-d'Armes et le Palais (!!!); mais nous croyons qu'il serait facile d'améliorer notre situation à l'Université et chez nos patrons, en nous donnant un cours de quatre ans.

La question n'est pas nouvelle, elle date d'au moins trois ans.

Dès l'année 1910, un vent de réforme souleva les E. E. D. et les fit entreprendre une campagne active en faveur d'une nouvelle législation sur l'étude du droit.

M. Gustave Monette, alors président de

notre faculté, organisa dans l'automne de 1910 un banquet au Viger. Nos professeurs, des membres importants de la magistrature et du Barreau y furent invités afin d'entendre l'exposé de nos griefs. On y fit beaucoup de discours. Du côté des étudiants comme du côté de leurs invités, il n'y eut pas une seule voix discordante: tous et chacun n'avaient qu'une seule pensée, qu'un seul désir: il fallait un changement. Bref, ce banquet fut un succès monstre. Le résultat en fut admirable, comme vous allez voir.

Quelques mois plus tard, le dépôt de l'aspirant à l'étude du droit qui était de \$105 fut porté à \$125; celui de l'aspirant à la pratique qui était de \$180 fut porté à \$200 et l'on augmenta de \$20 le prix de l'année universitaire.

Voilà comment nos aînés entendent leurs devoirs envers nous: voilà comment le Barreau exerce sa sollicitude sur nous.

Cependant, les étudiants, en fils soumis et obéissants, n'ont pas protesté, n'ont pas organisé de résistance. Ils ont courbé la tête sous le coup qui les frappait et le nombre des malheureux qui travaillait au "bureau de poste" la nuit, pour gagner les cours du jour, s'est accru et c'est tout.

—o—

Ai-je besoin d'ajouter que si la somme d'argent qu'encaisse chaque année le trésorier du Barreau a augmenté, la situation des universitaires est toujours la même.

Pourtant, tout le monde se plaint ici. Le temps fait défaut, le temps manque, les heures pour préparer les examens se font rares, rares comme nos étudiants aux cours si intéressants de la faculté des Arts.

Il n'y a pas que nous qui nous plaignons d'ailleurs: les professeurs eux-mêmes protestent. Chaque semaine, chaque jour, il y en a qui s'excusent de ne pouvoir nous entretenir plus longuement sur un sujet, mieux approfondir une idée, une théorie, parce que? — parce que, disent-ils, ils n'ont que quinze, vingt-cinq, quarante ou cent cours à donner, lorsqu'il leur en faudrait le double et parfois plus.

—Mais nous avons passé par là, faites comme nous!, nous disent certains avocats.

Il est vrai qu'autrefois comme de nos jours les cours se donnaient en trois années; mais les temps changent... Les étudiants d'aujourd'hui ne sont plus dans les mêmes conditions que les étudiants de jadis; on exige plus de nous qu'on ne leur a jamais demandé.

On a fondé depuis quelques années seulement deux chaires nouvelles: une chaire d'économie politique et sociale et une autre de législation financière, commerciale et industrielle (chaire Forget).

On a heureusement augmenté le nombre de cours qui étaient donnés sur l'histoire du droit; une chaire de droit public de l'Eglise a été instituée depuis peu... Et cependant malgré ces additions à notre programme, nos heures d'étude sont toujours les mêmes, notre temps libre n'a subi aucun élargissement, aucun accroissement.

Mais ce n'est pas tout; si on a fait des améliorations dans l'enseignement du droit depuis quelques années, on est encore loin de la perfection. Il reste beaucoup de réformes à accomplir, et ces réformes ne peuvent être faites que si on augmente d'une année notre stage à l'Université: c'est ce que je vais tenter de démontrer, en manière de conclusion à cet article.

—o—

D'abord, que demandons-nous? Exactement la même chose que les E. E. D.

réclamaient lors des débats de l'année 1910; les mêmes réformes que "L'Étudiant", par la plume de l'un de ses plus sérieux collaborateurs, préconisait en l'année 1912: la loi des quatre ans.

Il s'agirait pour nous de suivre les cours à l'Université durant trois ans et de demeurer une année dans une étude d'avocat comme élèves.

De quels avantages bénéficieraient les étudiants et l'enseignement du droit chez nous, au cas où nos législateurs nous forceiraient à consacrer trois ans aux études légales à l'Université et une année à la pratique de la procédure civile, avant de nous donner notre diplôme d'avocat?

Tout d'abord, on pourrait nous donner une heure de cours en plus par jour: ce qui ferait à peu près deux cents cours additionnels par année. L'on voit tout de suite les conséquences heureuses qu'aurait pour les professeurs un tel changement, combien ils seraient favorisés dans l'enseignement de leurs matières.

L'on augmenterait le nombre des cours alloués à l'économie politique. N'est-il pas en effet ridicule de constater que l'on n'accorde que quinze cours à cette importante matière, sur laquelle il devrait être donné de soixante-quinze à cent cours au moins, surtout si nous considérons que deux cent dix cours sont consacrés au seul droit romain?

N'est-il pas évident que notre savant professeur de procédure civile est à l'écart dans le nombre d'heures relativement restreint dont il a la jouissance, pour nous traiter une matière aussi compliquée et qu'il ne nous dit pas tout ce qu'il sait?

On reproche à nos législateurs de ne pas être très versés dans la connaissance du droit constitutionnel: ne serait-il pas opportun de lui donner plus d'importance dans notre enseignement?

Il se donne sur la faculté des Arts des conférences sur la législation financière, commerciale et industrielle, pourquoi ne les rendrait-on pas obligatoires aux E.E.D. ou au moins pourquoi ne mettrait-on point nos étudiants dans la possibilité d'y assister?

Il s'est déjà élevé une discussion sur l'opportunité de nous rendre obligatoires des cours assurément moins nécessaires pour nous que ceux-là, — je veux parler des cours didactiques sur la littérature.

Nous sommes dans le siècle de l'industrie, de la finance; qu'on nous donne une instruction appropriée aux exigences des temps où nous vivons! L'importance du droit commercial s'impose; et pour n'avoir point eu l'avantage d'étudier à fond la lettre de change et le billet à ordre, les Bourses de commerce et l'organisation des agents de change, le gage et les commissionnaires, les lois sur les sociétés, la liquidation judiciaire, la faillite, la banqueroute, les règlements particuliers aux banques et aux compagnies d'assurances, l'étudiant d'aujourd'hui, le pauvre avocat de demain, pâtiendra plus tard sur des procès qu'il se sentira incapable de plaider.

Actuellement notre journée de travail commence à huit heures du matin et finit à six heures du soir: avons-nous le temps d'aller à la bibliothèque, lire, étudier les vieux auteurs de droit français et même ceux qui traitent du droit canadien, de lire les statuts innombrables auxquels nos professeurs nous renvoient? Cependant nous l'aurions le temps, avec le système de quatre ans.

Est-ce tout? — Non, je n'ai pas fait mention des conférences de la faculté des Arts où l'on traite des questions littéraires et sociales. Combien d'étudiants en droit — mauvaise volonté mise à part — sont-ils dans la possibilité d'y assister? On nous fait pourtant grand reproche de nous en abstenir.

C'est au Barreau que devrait revenir

(Suite à la 31ème page)

## NEVROSE

(INEDIT)

*Las! comme la terre est gelée,  
Tout est frimas dans la vallée;  
Le pauvre sol, comme un cercueil;  
Est recouvert d'un blanc linéal;  
Et je succombe sous le givre.  
Ah! la douleur que j'ai de vivre!*

*Mon cœur a vu s'enfuir l'automne  
Et le chant vague et monotone  
De ses illusions d'un jour.  
Adieu chimère! adieu l'amour!  
Glacé par la neige et le givre,  
Je n'ai plus la force de vivre...*

*Ah! la sombre désespérance  
Qui s'empare de notre enfance!  
Rêves heureux, rêves dantan,  
Espoir menteur, allez-vous-en,  
Fuyez, tombez avec le givre...  
Ah! la douleur que j'ai de vivre!...*

J. E. LEFEBVRE.

## Justice et Fraternité

La justice, dit Guizot, est le lien sacré de la société humaine. Plusieurs siècles auparavant, pindare l'appelait "l'incéntrable fondement des Etats". S'il est un pays qui ne saurait se passer de cette vertu, c'est bien le Canada. En effet, ce n'est qu'en respectant leurs droits réciproques, en rendant à chacun son dû, que des races différentes peuvent coopérer harmonieusement à la grandeur de leur patrie commune.

C'est donc un très grand plaisir pour nous de constater que ces sentiments d'équité existent chez certains de nos compatriotes anglais. Ainsi, l'University Magazine, en sa livraison de décembre, sacrifie une très belle critique à la nouvelle édition de l'"Histoire du Canada" de Garneau. Cet article mérite tous nos éloges, tant pour sa forme impeccable que pour la justesse des pensées qu'il renferme.

M. Daniel C. Harvey en est l'auteur; c'est un jeune Anglo-Canadien qui après nous avoir fait grandement honneur à Oxford, est maintenant professeur à l'Université McGill. Ce qui plaît surtout chez M. Harvey, c'est l'intérêt et la sympathie qu'il témoigne aux Canadiens-français. On sent qu'il est uni à nous par une véritable solidarité, par une fraternité patriotique qui dénote chez lui une noble largeur d'esprit, un cœur ardent et sincère. Chaque fois que nous sommes attaqués, il est prêt à nous défendre. C'est dire que c'est une joie pour lui de louer en Garneau, le travailleur indomptable, l'homme épris de vérité, de patriotism et de liberté. M. Harvey s'incline aussi devant la valeur littéraire de l'œuvre gigantesque de "celui historien qui fut d'abord un poète". Sans doute, il déplorera son antipathie contre les Anglais, mais il considère "comme incontestables et sa bonne foi et sa véracité".

Nous ne saurons trop féliciter l'auteur de cette intéressante analyse. Il nous donne un bel exemple d'impartialité et de justice. Comme nous, c'est un jeune; comme nous, il rêve pour le Canada un glorieux avenir. Qu'il continue à agir ainsi loyalement et sans préjugés! Il ne pourra manquer de contribuer à développer parmi nous l'esprit de fraternité, ce sentiment dont nous avons tant besoin.

Léon MERCIER.

Il y a autant de la compassion à la charité que de l'intention à l'action.

## L'anglais dans les collèges classiques

Ceci n'est pas un article dirigé contre les collèges classiques, au contraire. Je tiens à le dire dès le début, pour qu'on ne m'accuse pas d'être un ingrat, car comme la plupart des étudiants de l'Université Laval, j'ai fait mes études dans une maison d'enseignement secondaire du Québec, et c'est encore ce qu'il y a de mieux ici, en matière d'éducation.

Toutefois, l'on me permettra bien de dire un mot du programme de ces maisons en ce qui concerne l'enseignement de l'anglais. Je le fais, non dans le but de critiquer, mais plutôt avec l'intention d'être utile.

Je ne suis pas un pédagogue, comme le religieux qui répondit dans le "Devoir" au discours de M. le juge Monet; je n'ai pas l'expérience de la vie que possède ce magistrat, pas plus que je n'ai la culture de M. Paul-Émile Lamarche et de celui qui lui adressa une lettre par l'entremise du "Nationaliste".

Je ne suis qu'un simple étudiant, sorti du collège depuis peu; mon opinion personnelle peut donc n'avoir qu'une valeur relative, aussi bien saurai-je, pour la renforcer, l'appuyer d'exemples concluants et de citations autorisées.

Ceci dit, je prends pour acquis que dans presque toutes les maisons d'enseignement secondaire du Québec, on ne fait pas un traitre mot d'anglais durant les deux dernières années du cours.

En enseigne-t-on plus dans les années qui précèdent les classes de philosophie? Oui, mais peut-être pas assez. Quoi qu'il en soit, admettons, pour n'être pas trop exigeant, qu'afin de permettre aux étudiants de mieux apprendre leur français, il soit nécessaire de sacrifier les heures que l'on pourrait utilement consacrer à l'anglais et que l'on gaspille plutôt à faire traduire des textes grecs indéchiffrables, non-seulement pour les élèves, mais aussi pour le professeur, qui ne pourrait pas souvent les rendre en français, s'il n'avait l'aide de sa "clof", et passons.

Nous vivons en un pays bilingue, et dès sa sortie de collège, un étudiant qui vient résider à Montréal, sent que s'il veut faire sa trouée dans la mêlée de la vie, il lui faut connaître les deux langues.

Je comprends parfaitement que celui de nos collègues qui, son cours terminé, se fera clerc, n'aura pas besoin de beaucoup d'anglais quand il sera curé d'une de nos bonnes paroisses, encore que cette connaissance ne pourraient lui nuire.

Mais l'autre, qui sera avocat, médecin ou ingénieur, comment se tirera-t-il d'affaires? On dira, mais les journaux d'Ontario reconnaissent que les meilleurs discours anglais, aux Communes, sont prononcés par des Canadiens-français! Je ne conteste pas, cependant, il serait bon de nous apprendre qui prononce ces discours. Laurier? Il a appris l'anglais au High School et à McGill; Lavergne? Il le tient de Mgr Fallon dont il fut l'un des plus brillants élèves, à l'Université d'Ottawa; Bourassa? Ses nombreux et longs voyages en Angleterre ne sont pas étrangers à sa maîtrise de la langue de la majorité; Lamarche? Il a acquis en Nouvelle-Ecosse une souplesse presque égale, et ainsi de tous les autres.

Prenons un jeune avocat. Durant les deux années qui ont précédé sa sortie du collège, il n'a jamais entendu une phrase d'anglais et à l'université, guère plus. Dans la première cause qu'on lui confie, il occupe contre une partie de langue anglaise qui n'entend pas le français, ce qui peut fort bien arriver. Comment sortira-t-il de là pour son propre honneur et sans négliger les intérêts de son client?

Il n'est plus question ici de théories ou d'abstractions; nous sommes en plein contact avec la vie et nous trouvons un bon homme qui peut avoir tous les talents et réciter "tā dzoa trekei" et maintes autres balivernes semblables à perte d'haleine, mais qui perdra sa cause, ou sera obligé d'avoir recours à un "conseil" dont les services lui coûteront cher, parce qu'au collège, on ne lui aura pas donné une connaissance assez parfaite de l'anglais.

Au congrès de la Langue Française, à Québec, un Jésuite présente un travail très élaboré dans lequel il demandait instantanément aux jeunes Canadiens-français, adonnés aux professions libérales, d'aller s'éta-

blir dans le Nord-Ontario et dans l'ouest canadien.

Les carrières médicale et légale n'ont rien d'attrayant dans notre province pour l'excellente raison qu'elles sont archi-encombrées. Beaucoup d'entre nous, l'en suis convaincu, voudraient aller tenter fortune dans ces pays nouveaux et aider de toutes leurs forces à la survie de notre langue, par leur apport d'exemples et de luttes.

Mais le moyen? Il faut vivre d'abord, et ils ne savent pas l'anglais! Et Dieu sait si l'avocat qui devra plaider devant un juge anglo-saxon, ou le médecin qui devra soigner et encourager un malade de la race du Dr. Pyne, aura besoin de connaître la "langue de Shakespeare", pour employer une expression déjà reconnue comme un vulgaire cliché du temps de Georges le R' d'Angleterre.

Prenons des exemples ailleurs, si ceux-là ne suffisent pas. A l'Université Libre de Bruxelles on a organisé le haut enseignement commercial, et, contrairement à toutes les institutions semblables du reste de l'Europe, les langues étrangères n'y sont pas enseignées.

Saviez-vous quelle raison on donne pour expliquer cette omission? Je cite la brochure publiée par l'Université: "Des élèves qui ont fait des "humanités complètes" doivent être présumés avoir appris suffisamment les langues modernes pour qu'il ne soit plus nécessaire de les leur "enseigner". Ce qui n'empêche pas que le diplôme n'est décerné qu'à ceux qui ont démontré par des examens "écrits et oraux" avoir une connaissance pratique et effective de l'anglais et de l'allemand."

Et l'on voudrait soutenir, après cela, que dans ce pays bilingue où les avocats, les médecins et les ingénieurs constituent la classe dirigeante et la seule classe instruite, il n'est pas nécessaire qu'après avoir fait leurs humanités complètes, ils aient une connaissance à peu près parfaite non-seulement du français, mais aussi de l'anglais!

Encore une fois, je ne fais ces remarques que dans le but d'être utile. Ce n'est pas attaquer les collèges classiques que de proposer une réforme, qui, sans faire disparaître des matières considérées comme essentielles, tel le grec, donnerait tout-de-même à l'anglais, qu'on néglige, une place meilleure que celle qu'on lui accorde, eu égard à nos besoins.

Si donc, on imposait, durant les deux années de philosophie, au moins trois heures d'anglais pratique par semaine, quitte à prendre sur le grec, au cours des quatre années précédentes, le temps nécessaire aux "petites matières": cosmographie, botanique, etc., il me semble que ce serait une amélioration considérable, dont professeurs et élèves, n'auraient qu'à se louer. Il n'y a rien de révolutionnaire, à mon sens, dans cette proposition que je fais en toute bonne foi. Il y a longtemps qu'on a dit que du choc des idées jaillit la lumière, c'est pourquoi j'apporte mon humble opinion avec le désir d'aider à résoudre cette question.

Edouard LACOUR.

### Il fait des excuses

Un soir du mois d'octobre dernier, notre ami de cœur, M. Paul DESFORGES, E.E.M., et futur spécialiste en oculo-chirurgico-thérapie, (maladie affreuse des yeux, pour les profanes) manifesta son désir d'inviter, pour le temps des fêtes, quelques amis à veiller.

Trois mois ont passé et l'invitation, elle, n'a pas encore passé : malheur! oui, malheur! Une plus grande douleur attendait les amis de "docteur".

En effet, faisant des visites, le jour des Rois, l'après-midi, "Meddy" E.E.M.; "Charlot", E.E.G.C., et "ZIDOR", E.E.D., eurent la bonne fortune de rencontrer l'amie Paul, en tournée d'invitation...

...Pauvre docteur, il avait les deux pieds gelés dur. Aussi pourquoi ce "grand cœur" n'était-il pas chaussé de bonnes et fortes chaussures en feutre de chez Dusault, le bottier fashionable de la rue Sainte-Catherine, près Saint-Denis?

Aux amis, s'écrit le "docteur", mes excuses.

S. S. C.

: o :  
Le Ritz-Gagnon n'est pas un de ces restaurants où l'on danse, mais bien un restaurant où l'on mange à la carte et presque à l'œil.

## "LAVAL BILLIARD PARLOR"

285, RUE SAINTE-CATHERINE EST, 285.

### "EVERYTHING IS UP-TO-DATE"

12 tables de pool, 2 tables de billard anglais et une table de billard français, sont à la disposition des joueurs.

*C'est là que les ÉTUDIANTS rivalisent.*

## "ROYAL STORES"

271, Ste-Catherine Est près St-Denis

Alex. O. Lussier, Gérant.

Dessus de coussins, oriflammes, bârets et rubans aux couleurs universitaires.

Demandez notre fameux chapeau à \$1.50.

N.B.—10 p.c. d'escompte aux étudiants.

## Vente à Réduction

Pardessus valant régulièrement  
\$20.00, \$22.00 et \$25.00 . . .

**\$15.00**

Robes de chambre, Vests de fantaisie,  
moins

**33 1/3 p.c.**

Et sur toutes nos marchandises, sans exception, nous donnons un escompte pas moins de

**20 p.c.**

## Mongeau & Kelly

233 AMHERST, - près Sainte-Catherine

## LE DEVOIR

est le journal préféré des étudiants et de leurs amis, parce qu'il publie les meilleurs articles littéraires et politiques, comme aussi toutes les nouvelles.

Le DEVOIR peut être lu par tous les membres de votre famille.

Tél. Bell Est : 1584.

Chas. C. de Lorimier

Fleurs naturelles et artificielles.

250, rue St-Denis, 250

MONTREAL

SPECIALITE : Tributs floraux et funéraires.

Tél. E. 3234.

## EAU DE RIGA

633, Notre-Dame Est, 633

JANVIER

Mois des marrons glacés, fondants et cho-

[colats,

Mois des Indigestions et Crampes d'es-

[tomac;

Cette douce liqueur à vos repas servie,

Aura vite vaincu Gastrite et Gastralgie.

: o :

Ce journal est publié par la Société de Publicité Laval, Université Laval, 185, rue Saint-Denis, Alphonse de la Rochelle, administrateur.

## ETUDIANTS DE LAVAL

DEPOSEZ VOS ECONOMIES A

## La Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal

FONDÉE EN 1846

Bureau-Chef et 14 succursales à Montréal.

DIRECTEURS : Hon. J. Ald. Ouimet, Prés.; Hon. Robert MacKay, Vice-Prés.; R. Bolton, Robert Archer, Hon. R. Dandurand, G. N. Moncel, Hon. Chas. J. Doherty, Hon. Sir Lomer Gouin, Donald A. Livingston, M.D., F. W. Molson.

LA SEULE BANQUE INCORPORÉE EN VERTU DE L'ACTE DES BANQUES D'EPARGNE, FAISANT AFFAIRES DANS LA CITÉ DE MONTRÉAL. SA CHARTER (DIFFÉRENTES DE CELLE DE TOUTES LES BANQUES) DONNE TOUTE LA PROTECTION POSSIBLE À SES DÉPOSANTS.

ELLE A POUR BUT SPÉCIAL DE RECEVOIR LES EPARGNES, QUELQUES PETITES QU'ELLES SOIENT, DES VEUVES, ORPHELINS, ÉCOLIERS, COMMUNIS, APPRENTIS, ET DES CLASSES OUVRIÈRES, INDUSTRIELLES ET AGRICOLES ET D'EN FAIRE UN PLACEMENT SUIT.

DEMANDEZ UNE DE NOS PETITES BANQUES À DOMICILE, CE QUI VOUS FACILITERA L'EPARGNE. INTÉRÊT ALLOUÉ SUR LES DÉPOSITS AU PLUS HAUT TAUX COURANT.

NOUS VOUS RÉSERVONS TOUJOURS L'ACCUEIL LE PLUS COURTOIS QUE VOTRE COMPTE SOIT GRAS OU PETIT.

A. P. LESPERANCE, Gérant

## En marge de la loi des quatre ans

(Suite de la 1<sup>re</sup> page)

l'honneur de doter notre Université d'une chaire d'histoire, parce que c'est à nous qu'elle profiterait le plus.

En plus de la longue énumération que je viens de faire, il y a dans l'annuaire de 1913-1914 (page 119), aux pages réservées à la faculté de médecine, le paragraphe suivant, intitulé, "Cours Particuliers": "Les étudiants en droit qui désirent suivre les cours d'anatomie, de jurisprudence médicale et de toxicologie, peuvent être admis à ces leçons, en prenant une carte chez le trésorier." Tout avocat, tout criminaliste de quelque valeur doit avoir des notions générales sur ces matières et elles seraient d'une grande utilité pour nous, s'il nous était possible d'en suivre l'exposé, ne fut-ce que de loin.

D'Aguesseau, s'adressant aux avocats de son temps, leur disait: "Quiconque verra mettre des bornes à la science de l'avocat n'a jamais conçu une parfaite idée de l'étendue de votre profession."

Si d'Aguesseau vivait de notre temps et dans notre pays, il aurait vite fait de s'apercevoir qu'il y a beaucoup de choses que nos gouvernements, que nos législateurs n'ont jamais conçus et ne concevront probablement jamais.

Il me semble que le Barreau ne devrait pas seulement s'occuper de recevoir dans son sein le moins d'avocats possibles, mais de former avant tout une élite d'hommes éclairés, intelligents et savants.

—o—

J'en viens maintenant à la pratique de la procédure civile; elle aurait tout à gagner sous le nouveau régime.

En faisant une année de "cléricature" et en ne faisant que cela, l'étudiant deviendrait un aide précieux pour son patron, auquel il pourrait rendre des services appréciables; il serait par conséquent mieux payé, mieux traité.

Actuellement nous arrivons dans les études où nous sommes inscrits lorsque nos patrons sont à la cour et nous partons avant qu'ils en reviennent; il n'y a donc aucun rapport entre le "disciple" et le "maître". Tandis que si nous avions une année complète à consacrer à la procédure civile, nous serions rendus dans nos bureaux respectifs dès neuf heures du matin et nous n'en sortirions qu'à six heures du soir. Avant de partir pour la cour, dans l'avant-midi, le patron nous ferait notre part d'ouvrage pour la journée et nous deviendrions des procéduriers sur qui les avocats pourraient se reposer de la conduite de leurs causes.

Nous aurions donc une situation plus avantageuse que celle qui nous est faite présentement.

—o—

La conclusion de tout ceci, c'est que le système de quatre ans ne peut avoir qu'un effet salutaire pour nous, pour nos professeurs, pour l'avenir du Barreau.

Qu'on se souvienne que les étudiants ne posséderont bien que ce qu'ils auront bien étudié; et que si, comme le disait Commerson, "les femmes ne savent bien que ce qu'elles n'ont pas appris", hélas! il n'en est pas de même des étudiants.

Jacques HERMIL.

—o:

## LES MONDES UNIVERSITAIRES

(Suite de la 4<sup>me</sup> page)

nos amis; le besoin de dévouement, l'esprit de sacrifice, et peut-être,

"Quelque diable aussi les poussant", ont incité un grand nombre d'E.E.A.D. à briguer les suffrages de leurs confrères.

Les candidats à la présidence sont, nous dit-on: Farrell, Labrecque et Durand.

Jusqu'ici, Chouinard, qui se présente à la vice-présidence, n'a pas encore d'opposition.

Hébert, A., Contu et Manseau ont posé leur candidature pour le secrétariat; Brunet et Dufresne, pour représenter la 4<sup>me</sup> année; Hébert, Jos., pour représenter la 3<sup>me</sup> année, et Massicotte et Bruchési, pour la 2<sup>me</sup> année.

Les charges de porte-drapeau et de maître de chapelle sont briguées par Scott pour la première et Amiot pour la seconde.

FANTASIO.

X X X  
LE MONDE GAI

Le "Père Gagnon" fait-il de l'humour?

C'est un type universitaire trop connu pour qu'il soit nécessaire de le présenter.

Le "Père Gagnon", comme le poète, doit "rêver aux êtres qui demeurent toujours"... Car, il y a déjà plusieurs mois, alors que le soleil resplendissait comme en été, il surveillait les ébats innocents de jolis émigrés des îles Canaries: petits mâles, au plumage jaune-clair.

Dans sa loge, avoisinant le Ritz, parmi les papiers sablés, la colle-forte, les queues de billard malades et les billes ayant perdu la rondeur de leur forme primitive pour avoir trop "fait la vie", c'était vraiment exquis de suivre les sursauts nerveux des gentils prisonniers et surtout d'entendre leurs trilles sonores avec accompagnement de grincements de lime...

Mais un jour, hélas! lors des premières bousrasques de l'automne, les oiseaux disparurent... Peut-être pour gagner d'autres ciels plus élémentés?...

Or, un matin qu'il y avait à l'Université un tapage qui sortait de l'ordinnaire: que les corridors étaient remplis de chants de toutes sortes et du bruit des portes de cases qui se fermaient, tandis qu'une cloche appelait les E.E.M. au laboratoire et qu'au salon un quidam dépeçait un "ragtime" qui rappelait "You made me love you"; qu'enfin un superbe ténor, en guise d'exercice matinal, entonnait: "Salut, demeure chaste et pure!" — un matin, qu'il y avait tout ce que je viens de vous dire et beaucoup d'autres choses encore, adossé à la porte qui donne entrée dans ses appartements, le "Père Gagnon", au milieu de ce cauchemar, souriait à la façon de "Monsieur le sous-préfet aux champs".

Il souriait le "Père Gagnon" car, devant ce tintamarre, ses petits oiseaux laissaient leurs notes aiguës. On aurait dit que les queues de billard s'étaient transformées en un frais bosquet, pour abriter une légion d'artistes ailés.

Sur ces entretoises, un membre important de la faculté de droit fit son entrée.

Tout ce bruit ne manqua pas de l'intriguer profondément. Il s'approcha donc du "Père Gagnon" et lui dit: "Qu'est-ce que c'est que ça?"

Sans perdre son sourire énigmatique, comme la Joconde, le "Père Gagnon" lui répondit: "Ce sont des serins qu'on élève."

On n'a jamais su de quels chanteurs notre Mentor universitaire a voulu parler.

Le "Père Gagnon" est-il humoriste? C'est là la question.

Les paris sont ouverts.

Louis VEILLEHAUT.

X X X

LE MONDE ETUDIANT

Devant un crâne

Seul, dans sa chambre, un étudiant songeait un jour.

Etant à étudier l'ossature de la boîte crânienne, un crâne était devant lui.

Après avoir médité sur le peu de chose que nous sommes; après s'être bien dit qu'après sa mort, il redeviendrait, lui, pauvre étudiant, cendres et poussiére, il en vint à considérer la rapidité de la vie...

"Dans le monde — se dit-il — tout passe: le bonheur et l'argent passent; l'amour dépasse; nos présidents de faculté se surpassent... il n'y a que les examens qui se succèdent..."

Pensée consolante s'il en fût jamais!

FANTASIO.

—o:  
Au Cercle Laval

La prochaine réunion aura lieu le mardi, 27 janvier, à 8 heures du soir.

I.—Chant par M. Turbide.

II.—Causerie par M. V. Abran: L'immigration canadienne.

III.—Conférence par le R. P. Loiseau, S.J.: La laïcité et les bandits.

Tous les Etudiants ont invités.

LE SECRETAIRE.

L'ETUDIANT

Rod. Carrière

Opticiens et Optométristes  
à l'Hotel-Dieu, de 9.30 à 11 heures, ex-  
cepté le mercredi et le samedi.

Henri Senécal



Salon d'Optique

Franco-Britannique

207 Est, rue Ste-Catherine, MONTREAL

THEATRE CANADIEN-FRANÇAIS

TELEPH. EST : 5219.

SEMAINE DU 26 JANVIER 1914.

L'ORPHELINE DE BELLEVILLE

THEATRE DES NOUVEAUTES

TELEPH. EST : 7056.

SEMAINE DU 26 JANVIER 1914.

LES DEUX ECOLES

LIBRAIRIE SAINT-Louis

Papier, livres, journaux, jouets, impression et  
reliure, etc., etc. Cadeaux pour les fêtes, calendriers de  
fantaisie, agendas et almanachs pour 1914.

Téléph. Bell Est 2660.

288 Sainte-Catherine Est, près Saint-Denis.

TEL. BELL EST : 697.

TEL. BELL EST : 4853.

BRUNEAU & MARTINEAU

COSTUMIERS, DECORATEURS,

TABACS, CIGARES, PIPES, ETC., ETC.

124 SAINT-DENIS.

SALON DE TOILETTE 126 SAINT-DENIS.

THEATRE NATIONAL-FRANÇAIS

TELEPH. EST : 1736.

SEMAINE DU 26 JANVIER 1914.

LE DEMI-MONDE

FOURRURES

EN GROS ET EN DÉTAIL

Nous invitons toute personne et tout étudiant ayant besoin de fourrures pour cet hiver à venir examiner les jolis modèles que nous exposons dans nos salons.

Etudiants, achetez vos bérets

— CHEZ —

Chas. Desjardins & Cie

LIMITÉE

130, RUE ST-DENIS, 130

Habits de "Gala"

A LOUER

Spécialité chez le tailleur fashionable

Marc A. BRODEUR

13, NOTRE-DAME EST

TEL. MAIN 1881

Je loue, Je vend et J'achète des habits noirs. J'échange aussi pour un habit neuf un habit deve-  
nu trop petit, mais encore en très bon ordre. J'ai toujours un assortiment complet de ces habits pour toutes les occasions où l'habit noir est de rigueur: soirées, bals, banquets, mariages et funérailles.

Chapeaux de soie (hauts de forme) à louer.  
N'oubliez pas de me garder votre commande pour votre prochain complet.

LIVRAISON PROMPTE A DOMICILE

MAISON BOLTÉ

ANGLE DES RUES SAINTE-CATHERINE ET ST-JUSTIN

Grand choix de bonbons et de bonbonnières pour Noël et le premier de l'An.

N'oubliez pas l'imprimerie Parisienne, cartes de visite et d'affaires, aux plus bas prix.

MM. les Etudiants trouveront de bons cigares pour eux et d'excellents chocolats pour "elles".

Tél. Est 4802

La modestie est une concession polie faite par le mérite à l'infériorité.

HABITS BLANCS

POUR MEDECINS, DENTISTES, ETC.

faits d'avance ou faits sur mesure  
Tous les genres et toutes les grandeurs.

THE MONTREAL TRADE SUPPLY CO.

30—SQUARE CHABOILLEZ—30

Téléphone Bell Main : 1683-7816

Tél. Est : 1798.

Ouvert le soir

F. M. CURRAN

CHAPELIER

2 MAGASINS : 352, Sainte-Catherine Est.

1101, Ave. Mont-Royal Est.

UN SEUL PRIX : \$1.50

Bienvenue aux étudiants

JEAN GERACIMO

320, RUE SAINTE-CATHERINE, 320

près de la rue Saint-Denis.

Le restaurant populaire où les Etudiants de Laval reçoivent le plus chaleureux accueil. Qu'on se le dise !

TEL. BELL EST : 4683

Tél. Est 799-4928

LA

PATISSERIE

FRANCAISE

176.—RUE SAINT-DENIS,—176

Tous les jours de 4.30 à 6.30 hrs, concert dans notre salon de thé.

Tutolement : accolade verbale.

